

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

AVIS AUX ISRAÉLITES



A la demande des Autorités d'occupation, les Israélites devront se présenter, munis de pièces d'identité, à la Mairie de Champigny (Bureau du Recensement), avant le **2 OCTOBRE, dernier délai**, pour y remplir une fiche d'identité.

Faute de se présenter dans les délais prescrits, les personnes sus-visées s'exposeront aux mesures les plus sévères.

Champigny-sur-Marne, le 26 Septembre 1940.

LE MAIRE :

Gaston CHARDIN